

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-10-chem](#) | [Preuves.](#) [ItemMittermaier. Traité de la preuve. Traduction française.](#) | [Les deux formes de procédure et la constitution politique.](#)

Mittermaier. Traité de la preuve. Traduction française. | Les deux formes de procédure et la constitution politique.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0171

SourceBoite_001-10-chem | Preuves.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Mittermaier, Carl Joseph Anton](#)

Références bibliographiques[Mittermaier, Traité de la preuve en matière criminelle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb309545996>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mittermaier, Carl Joseph Anton (1787-08-05 -- 1787-08-05)

TITRE Traité de la preuve en matière criminelle... par le Dr C. J. A. Mittermaier,... traduit par C.-A. Alexandre,...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1848

EDITEUR Paris : Cosse et N. Delamotte , 1848

M. Hamard

171

Traité des peines
(ind. p.)

Les 2 formes de procédure et la circulation
politique

1. " Par tout où règne la démocratie, la
procédure d'accusation domine; car le peuple voit dans
la accusation portée contre un citoyen l'atteinte d'un danger
et se fâche contre le individu et le monde individuel
vis-à-vis du pouvoir auquel cette accusation va soulever
des vagues.

Aussi est-ce il d'ingérer au fait qu'il ne
peut en garantir l'existence (à la fois à son profit);
il ne se perd pas dans le mal criminel que la
question politique, et rejette souvent la question
purement judiciaire.

2. La forme inquisitoriale ou coercitive appartient
nativement au système monarchique; elle acquiert de
son côté de l'état ou le mouvement de idées
politiques est tenu en bride par le pouvoir actif,
ce fait, aboutissant à l'infini l'induction de
agents subordonnés qui ne peuvent le faire;
ce pouvoir suprême ordonne la poursuite de crimes
à l'insu de la sûreté et de l'ordre public;
par des instructions insérées en lois, il guide à
cet effet les démarches de la justice; et l'ind

BnF
MSS

que il courrait le bit à un examen tant
rent éh, mais c/ma fond; l'indé qui. Toi
le masi hot à h/à suum la voie légale, le
moi criminel n'ut + subit h/à à la yeux
qu'1 simple - bit d'indémité h/à.

est ce que on plique que est la monarchie
c/htu h/à. "il se manifeste une l'indé monon-
c/ta h/à du rejint de l'occu/ta on du -
de que une de la l'onne p/htu/ta; aussi
de l'oc/ta h/à le + nouvelle ont-elle mesur
d'un système mixte" (r 33-35)